

## Monaco

La protection et la mise en valeur du patrimoine culturel est un enjeu majeur pour un Etat de petite dimension territoriale comme Monaco. Dans le souci de promouvoir l'expression culturelle sous toutes ses formes et de favoriser l'accès à la culture, le Gouvernement Princier s'attache à mener une politique de soutien à la création, d'élargissement des publics de la culture, et de sensibilisation des plus jeunes à la culture, à l'art et au développement durable. En outre, Monaco s'attèle, par le biais de sa Coopération internationale, à promouvoir et protéger le patrimoine archéologique et culturel de plusieurs pays partenaires.

Le Gouvernement poursuit une politique de soutien à la création, par le biais notamment de la remise de Prix qui récompensent des artistes dans les domaines littéraire, musical et d'art contemporain, et d'échanges culturels internationaux, en particulier dans le domaine de la danse avec le Monaco Dance Forum, devenu un rendez-vous mondial.

L'Etat apporte un soutien continu aux associations et groupements culturels monégasques, y compris par la mise à disposition gracieuse, « en ordre de marche », de certains Théâtres et Salles de la Principauté, leur permettant de diversifier leurs répertoires et de gagner de nouveaux publics. De même, certaines associations bénéficient d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Le Gouvernement Princier prête une attention toute particulière à l'intégration, dans la politique culturelle, des artistes de la Principauté. Cette intégration passe notamment par une meilleure connaissance de ces artistes par le grand public. Ainsi, un Annuaire des Artistes de Monaco a été créé en 2006.

Les grandes lignes de la politique menée par le Gouvernement Princier en vue de favoriser la diffusion de la culture sous toutes ses formes se regroupent autour de trois axes principaux : proposer une programmation de qualité en ce qui concerne les Ballets, l'Opéra, la musique classique, le théâtre; favoriser l'élargissement des publics et assurer la gestion d'équipements culturels adaptés.

Par ailleurs, les élèves de la Principauté sont sensibilisés à la culture et à l'art dès le plus jeune âge grâce au concours des établissements scolaires, des associations culturelles monégasques et du Gouvernement.

La Principauté propose également des manifestations de qualité, accessibles à tous et gratuites, telles que la Journée européenne du Patrimoine.

En matière de coopération internationale, la Principauté entretient des relations d'amitié et de partenariat culturel avec différents Etats tels que la Mongolie (protection du patrimoine culturel mongol et formation à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels), la Croatie (fouilles archéologiques), l'Algérie (étude du patrimoine archéologique).

La politique du Gouvernement Princier en faveur du développement durable intègre une dimension culturelle légitimée au travers de l'engagement et de la mobilisation de ses entités et de l'ensemble de la Communauté monégasque. La prise en compte, à sa juste valeur, de la culture en tant que facteur de développement durable, contribue à la promotion et à la pérennisation de toute action de sensibilisation auprès du public et principalement des générations futures. A ce titre, une politique concernant l'éducation à l'environnement a été établie afin d'enrichir les programmes officiels d'éducation au développement durable par des actions pédagogiques complémentaires.

Les sujets tels que la biodiversité, les changements climatiques et la prévention des catastrophes sont intégrés dans le programme d'éducation au développement durable à Monaco et ce, dès le plus jeune âge. Ce programme est mis en œuvre au travers d'actions et de projets éducatifs et culturels s'appuyant sur des ressources locales et s'intègre dans les projets d'établissements. Ainsi, le socle commun des connaissances intègre la sensibilisation de l'impact des activités sur l'environnement.